

LE CUMUL DES AIDES

	Crédit d'impôt	Certificats d'économie d'énergie	Prime coup de pouce	Eco-prêt à taux zéro	Anah Sérénité	Anah Agilité
Crédit d'impôt		X Crédit d'impôt sur le reste à charge	X Crédit d'impôt sur le reste à charge	X	X Crédit d'impôt sur le reste à charge	X Crédit d'impôt sur le reste à charge
Certificats d'économie d'énergie	X Crédit d'impôt sur le reste à charge			X		X
Coup de pouce	X Crédit d'impôt sur le reste à charge			X		X
Eco-prêt à taux zéro	X	X	X		X	X
Anah Sérénité	X Crédit d'impôt sur le reste à charge			X		
Anah Agilité	X Crédit d'impôt sur le reste à charge	X	X	X		

X = aides cumulables

Notre mission est d'apporter un conseil technique sur les projets de rénovation, construction, énergies renouvelables, etc. Ce conseil est financé par l'Ademe et la région Bretagne. Nous sommes membres des réseaux :



Pour plus d'informations sur les aides financières dans le logement, contactez l'ADIL au 02 98 46 37 38.



www.heol-energies.org

38 rue du mur 29600 MORLAIX

contact@heol-energies.org / 02 98 15 18 08

Heol, agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX



LES AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE 2019

Mis à jour le 10 octobre 2019

Ce résumé concerne les travaux réalisés par un professionnel RGE dans la résidence principale d'un propriétaire occupant. Il ne détaille pas toutes les conditions. Retrouvez plus d'infos sur www.heol-energies.org

Travaux réalisés par un professionnel RGE liste sur www.faire.fr	Aides pour tous				Ménages modestes et très modestes <i>Plafonds page suivante</i>			
	Crédit d'impôt transition énergétique	Eco-prêt à taux zéro	CEE	Prime coup de pouce	Prime coup de pouce bonifiée	Anah sérénité	Anah agilité	Isolation à 1€
Isolation des combles et toiture	30% matériel et main d'œuvre. Plafond : 100€/m ² à l'intérieur et 150€/m ² à l'extérieur	X	X	10€/m ²	20€/m ²	X	X	X
Isolation des sols	30% matériel et main d'œuvre. Plafond : 100€/m ²	X	X	20€/m ²	30€/m ²	X	X	
Isolation des murs	30% matériel et main d'œuvre. Plafond : 100€/m ² à l'intérieur et 150€/m ² à l'extérieur	X	X			X	X	
Fenêtres double vitrage	15% matériel. En remplacement d'un simple vitrage. Plafond : 100€/fenêtre	X	X			X		
Chaudière condensation gaz	30% matériel. Pour des chaudières avec rendement ≥92%. Plafond : 3350€	X	X	600€	1200€	X	X	
Chaudière bois	30% matériel (et main d'œuvre pour les ménages modestes)	X	X	2500€	4000€	X	X	
Poêle et insert à bois	30% matériel (et main d'œuvre pour les ménages modestes)	X	X	500€ En remplacement d'un équipement à charbon	800€ En remplacement d'un équipement à charbon	X	X	
Pompe à chaleur air-air						X	X	
PAC air-eau et eau-eau	30% matériel (et main d'œuvre pour les ménages modestes)	X	X	2500€	4000€	X	X	
Régulation et programmation du chauffage	30% matériel		X			X		
Chauffe-eau thermodynamique	30% matériel	X	X			X		
Chauffe-eau solaire	30% matériel Plafond : 1000€/m ² ou 1300€/m ² de capteurs solaires	X	X			X		
Système solaire combiné	30% matériel	X	X	2500€	4000€	X	X	
VMC double flux						X		
Dépose cuve à fioul	50% de la main d'œuvre pour les ménages modestes							

Attention ! Toutes les aides ne sont pas cumulables. Retrouvez les cumuls d'aides possibles en dernière page.

LES AIDES POUR TOUS

Crédit d'impôt transition énergétique



Montant*

15 % sur le matériel pour le changement de fenêtres simple vitrage
 30 % sur le matériel pour l'achat d'un système de chauffage, de régulation, ou production d'eau chaude performant
 30% sur la totalité du devis pour les travaux d'isolation
 50 % pour la dépose d'une cuve à fioul pour les ménages modestes et très modestes (cf tableau ci-contre)
 Dépenses éligibles plafonnées à 8000€ pour une personne, 16 000€ pour un couple (+400€ par personne supplémentaire)

Conditions et démarches

Résidence principale de + de 2 ans
 A demander après réalisation des travaux, sur votre déclaration de revenus

L'éco-prêt à taux zéro



Montant

15 000€ maxi pour 1 poste de travaux, 25 000€ maxi pour 2 travaux, 30 000€ maxi pour 3 travaux ou en atteignant une performance énergétique globale de 35 %

Conditions et démarches

Résidence principale de plus de 2 ans
 A demander avant réalisation des travaux auprès des banques

Caisses de retraite / mutuelles

Certaines caisses de retraite et mutuelles proposent des aides, renseignez-vous auprès d'elles

Certificats d'Economie d'Énergie



Montant

Prime variable selon le type de travaux. Elle est bonifiée pour les ménages modestes et très modestes. Elle est versée en euros ou en bons d'achats

Démarches et conditions

Résidence de + de 2 ans
 Elle est parfois proposée directement par l'artisan ; elle apparaît dans ce cas sur le devis. Sinon, vous devez la demander avant réalisation des travaux auprès des fournisseurs d'énergie et de certains magasins. Il existe de nombreux comparateurs en ligne.

ou

Prime coup de pouce



Il s'agit de certificats d'économie d'énergie bonifiés pour quelques travaux : remplacement d'une chaudière par un système de chauffage performant, isolation des combles, de la toiture et des sols

Montant*

De 500 à 4000€ pour le chauffage. De 10 à 30€/m² pour l'isolation (cf tableau page précédente)

Démarches

A demander avant réalisation des travaux auprès des signataires de la charte « coup de pouce ». Liste sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>

* se reporter au tableau page 1 pour les montants détaillés (majorations, plafonds de dépenses maximum...)

LES AIDES POUR LES MENAGES MODESTES

ANAH Habiter mieux agilité



Aide pour un des 3 types de travaux au choix : changement du système de chauffage, isolation des murs et isolation des combles

Montant

Pour les ménages modestes : 35% des dépenses (maxi 2800€)
 Pour les ménages très modestes : 50% des dépenses (maxi 4000€)

Conditions et démarches

Critères de ressources dans le tableau
 Résidence principale de + de 15 ans
 Demande à réaliser en ligne sur monprojet.anah.gouv.fr

PLAFONDS RESSOURCES (RFR de l'année N-1 en €)

Nombre de personnes	Ménages modestes	Ménages très modestes
1	18 960	14 790
2	27 729	21 630
3	33 346	26 013
4	38 958	30 389
5	44 592	34 784
Pers. en +	+ 5617	+ 4385

ANAH Habiter mieux sérénité



Aide pour un ensemble de travaux engendrant un gain énergétique d'au moins 25%

Montant

Pour les ménages modestes : 35% des dépenses (maxi 7000€) + prime de 10% des dépenses (maxi 1600€)*
 Pour les ménages très modestes : 50% des dépenses (maxi 10 000€) + prime de 10% des dépenses (maxi 2000€)*

Conditions et démarches

Critères de ressources dans le tableau
 Résidence principale de + de 15 ans
 A demander avant réalisation des travaux auprès de votre opérateur. Il se déplace chez vous pour s'assurer que les travaux envisagés permettront bien un gain énergétique de 25%. Selon votre commune, contactez :
 Commune de Morlaix Communauté : Soliha, 13 rue de Kerfraval à Morlaix, 02 98 88 55 10
 Commune du Pays de Landivisiau : Siège de la communauté de communes, zone de Kerven à Landivisiau, 02 98 68 42 41
 Commune du Haut-Léon Communauté : Maison des services, 29 rue des carmes à Saint-Pol de Léon, 02 98 29 33 04

Travaux à 1€



Aide concernant les travaux d'isolation des combles perdus, du sous-sol, ou d'un changement de chaudière. Pour obtenir ce coût, les entreprises récupèrent les aides de l'Anah et la prime coup de pouce, et abondent financièrement sur le reste à charge.

Conditions et démarches

Critères de ressources dans le tableau du dessus.
 S'inscrire auprès d'un organisme signataire : la liste se trouve sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>. Une fois votre dossier complet, l'entreprise mandate un artisan partenaire du dispositif. Attention aux démarchages abusifs.

* + prime de 500€ si vous habitez une commune de Morlaix Communauté